Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 28 février 2019
(OR. en)

6623/19

SOC 107
EMPL 76
EDUC 77
ECOFIN 189

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Semestre européen 2019 - Débat d'orientation

Les délégations trouveront ci-joint un document de réflexion établi par la présidence, en vue du débat d'orientation qui aura lieu lors de la session du Conseil EPSCO du 15 mars 2019.

"Le socle européen des droits sociaux – une initiative visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail et des systèmes de protection sociale dans l'ensemble de l'UE"

Semestre européen 2019 – Débat d'orientation

Conseil EPSCO, 15 mars 2019

Le socle européen des droits sociaux, proclamé lors du sommet social pour une croissance et des emplois équitables à Göteborg le 17 novembre 2017, définit les principes pour une Europe plus sociale pour tous les citoyens de l'UE. Il vise à renforcer les droits sociaux en promouvant des marchés du travail et des systèmes de protection sociale qui soient équitables et fonctionnent bien, à court et à moyen terme.

Malgré la reprise économique, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour favoriser une croissance plus durable et inclusive, y compris des moyens innovants pour améliorer les systèmes sociaux et encourager la création d'emplois de qualité dans toute l'UE. Afin de réaliser ces objectifs, il est fondamental de renforcer les compétences et la productivité, de réduire les disparités et de veiller à la mise en œuvre effective du socle européen des droits sociaux. En outre, il est primordial de consolider l'Union économique et monétaire.

La mise en œuvre des principes établis dans le socle européen des droits sociaux doit s'accompagner de l'attribution de ressources adéquates en vue d'accroître les possibilités d'emploi, en particulier pour les personnes les plus éloignées du marché du travail. Il convient d'accorder une attention particulière aux mesures préventives et à l'intégration des stratégies.

Afin de concevoir des marchés du travail qui soient plus dynamiques, il est crucial d'investir dans les compétences et dans des instruments adaptés efficaces. Il est important de maintenir un équilibre entre la formation professionnelle et l'enseignement ainsi qu'entre les responsabilités des travailleurs et celles des employeurs.

Parallèlement, il est nécessaire de trouver un équilibre approprié entre les mesures actives du marché du travail et des niveaux adéquats de protection sociale, sur la base d'une approche pluridimensionnelle, y compris un ensemble flexible de mesures adaptées à la spécificité socio-économique de chaque État membre.

La création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité est également l'un des principaux objectifs de la stratégie Europe 2020. Dans ce contexte, la stratégie européenne pour l'emploi, y compris ses lignes directrices et programmes pour l'emploi, a été conçue pour contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois, à la mobilité des travailleurs et au progrès social. La stratégie Europe 2020 arrivera bientôt à échéance et l'UE doit dès lors réfléchir à la voie à suivre. En particulier, elle doit optimiser les synergies entre les politiques de l'UE et les objectifs de développement durable des Nations unies.

Dans le même temps, les États membres doivent continuer à mettre en œuvre des politiques visant à maintenir un niveau optimal d'emploi en préservant les emplois existants, en en créant de nouveaux et en augmentant l'aptitude à l'emploi des chômeurs, ainsi qu'en améliorant leurs compétences et en les adaptant aux exigences du marché du travail local.

Dans le contexte du nouveau monde du travail, caractérisé par l'allongement de la vie professionnelle qui se fait plus variée et mobile, les politiques sociales et en matière d'emploi doivent être adaptées à la nouvelle réalité afin de permettre aux travailleurs d'acquérir des compétences adéquates, favorisant ainsi l'accès à différents emplois (et garantissant la mobilité de la main-d'œuvre). Parallèlement, il est également nécessaire de préserver, voire d'améliorer, le niveau de protection sociale dans le contexte des nouvelles formes d'emploi. Ces systèmes doivent être adaptés à la capacité des travailleurs et des employeurs à cotiser ainsi qu'aux nouveaux schémas d'emploi et doivent tenir compte des dynamiques et des projections démographiques. Les droits à la protection sociale qui ont été acquis devraient également être préservés en cas de transition entre différents statuts professionnels conformément aux pratiques nationales.

Dans le même temps, il est important d'accroître le nombre d'emplois et de les diversifier davantage pour répondre aux problèmes de chômage qui persistent au niveau de l'UE. Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour stimuler la croissance et le développement d'un environnement favorable à la création d'emplois de qualité, en mettant en œuvre des programmes de développement de l'esprit d'entreprise et en réduisant la charge fiscale pesant sur la main-d'œuvre.

L'équilibre entre les responsabilités des employeurs et celles des travailleurs se voit également modifié par les évolutions en cours qui caractérisent les schémas d'emploi. Dans certains cas, les responsabilités des travailleurs à l'égard de leurs propres conditions de travail sont susceptibles d'augmenter. Indépendamment des changements intervenant dans la structure de l'emploi, il faut assurer des conditions de travail décentes pour tous.

Un marché unique performant est un marché qui prête également attention aux implications sociales des réformes nécessaires pour stimuler l'emploi et la croissance et renforcer la compétitivité.

Dans le contexte de ces nouvelles tendances européennes, il convient de définir de nouvelles manières de promouvoir des relations de travail fiables et flexibles, associées à un soutien adéquat pendant les périodes de transition, tout en visant à éviter la segmentation du marché du travail et en veillant à la protection contre les risques sociaux.

Compte tenu de ce qui précède, les ministres sont invités à se pencher sur les questions suivantes:

1. *Quelles mesures pourraient-être prises dans le contexte du socle européen des droits sociaux afin d'améliorer les liens entre les politiques en matière d'emploi et de protection sociale?*

2. *Quels (nouveaux) instruments sont nécessaires au niveau européen pour renforcer les initiatives nationales et locales visant à créer des emplois de qualité permettant de générer une croissance inclusive?*

3. *Sur la base de l'expérience acquise au cours des cycles du Semestre européen, quelles réformes sont nécessaires pour lutter efficacement contre le chômage?*